

# Canal+ trouve un accord avec le cinéma français

## Le groupe audiovisuel va continuer d'investir fortement dans le septième art

**A**près le coup de torchon, l'heure de la réconciliation. Canal+, qui avait rompu le 19 octobre les négociations avec les vingt-trois organisations du cinéma français, a, finalement, paraphé, mardi 6 novembre, les accords qui le lieront au 7<sup>e</sup> art jusqu'à la fin 2022. Franck Riester, ministre de la culture et de la communication, a simplement mis tous les protagonistes dans une grande salle, rue de Valois. Avec la mission d'arriver, enfin, à s'entendre.

*«Il a fallu vingt minutes pour que chacun trouve une place et en deux heures de négociations, l'affaire était bouclée»*, précise l'un des participants à cette réunion organisée au ministère de la culture. Mercredi, cet accord devait encore être signé par chacune des organisations syndicales du cinéma (les producteurs, les exploitants, les distributeurs, etc.). L'objectif était d'arriver à ratifier le texte, jeudi, pour les rencontres cinématographiques de Dijon, où est attendu M. Riester. *«C'est un grand jour pour la création et pour le cinéma français»*, s'est-il réjoui.

Très proche de la dernière version proposée par Maxime Saada, le président du directoire de Canal+, le protocole prévoit que le groupe de télévision payante continue d'investir fortement dans le cinéma. Soit en consacrant 12,5 % de son chiffre d'affaires à des acquisitions de droit de films européens, soit en investissant 3,61 euros par mois et par abonné

dans des longs-métrages. Alors que Canal+ espérait raboter de 40 % ce tarif pour ses abonnés qui paient l'offre la moins chère, un accord a été conclu sur une décote moindre, de 34 %, soit 2,38 euros. La solution la plus avantageuse – du chiffre d'affaires ou des abonnés – sera retenue.

Les autres points de l'accord, dévoilé mercredi par le magazine *Satellifax*, n'ont pas posé de problème majeur : comme il le souhaitait, StudioCanal pourra produire quatre films par an, et les investissements de Canal+ dans le cinéma français et européen seront plafonnés à 180 millions d'euros par an. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) jouera un rôle de tiers de confiance pour la mise en œuvre des obligations de la filiale de Vivendi dans le cinéma. Enfin, Canal+ s'engage à demander une autorisation de renouvellement de sa diffusion sur la TNT – une condition nécessaire pour que ces accords s'appliquent.

*«Négocier avec vingt-trois organisations est sans doute la chose la plus compliquée, chacun avançant une requête différente qui s'ajoute aux autres»*, explique-t-on chez Canal+. Un e-mail entre les protagonistes du cinéma envoyé par erreur chez Canal+, au moment où ce dernier a fait capoter les négociations, a montré à quel point une large majorité souhaitait signer. Chez Canal+, on désigne ouvertement l'Union française des producteurs, ainsi que les plus gros exploitants

comme les plus récalcitrants.

Le cinéma français conserve donc son plus fidèle banquier, même si Canal+ est très fragilisé dans le football par la perte de la Ligue des champions et de la Ligue 1.

### Nouvelle chronologie des médias

Dès que cet accord sera ratifié, Maxime Saada signera dans la foulée la réforme tant attendue de la chronologie des médias qui définit, depuis 2009, l'ordre selon lequel les films sont exploités – d'abord en salles, puis dans les télévisions payantes, en vidéo... Le nouveau texte, qui entrerait en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019, n'attend plus que les signatures de Canal+ et du bouquet OCS (Orange). Son principe vise à permettre au spectateur d'avoir accès plus tôt aux films après leur sortie en salles.

La diffusion en DVD sera avancée à trois mois au lieu de quatre pour les films qui ont réalisé moins de 100 000 entrées lors de leurs quatre premières semaines en salles. Canal+ y gagne et pourra programmer des longs-métrages entre six et huit mois après leur sortie contre dix à douze mois aujourd'hui. Netflix ou Amazon Prime, qui doivent patienter trois ans, diffuseront des films quinze à dix-sept mois après leur premier jour en salles, à condition de s'engager à investir dans la production. Sans quoi, ces sociétés garderont le même régime. ■

NICOLE VULSER